

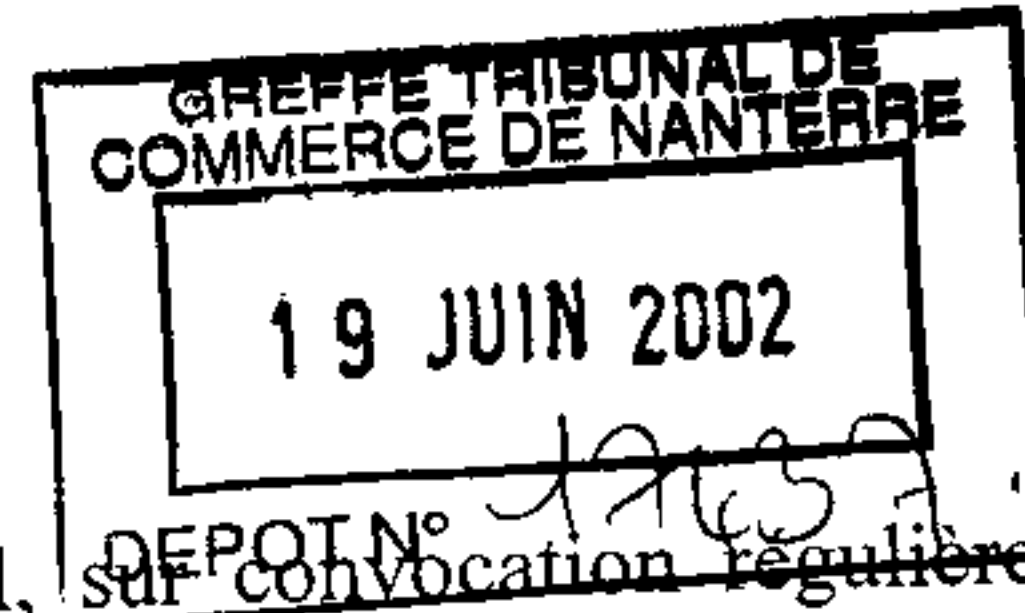
Chang & Adam

PRG FRANCE SA
Société Anonyme au capital de 58 818 800 Francs
Siège social : 114, rue Chaptal - 92300 Levallois-Perret
414 119 735 RCS Nanterre

92300

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2001**

L'an deux mille un,
Le quatorze décembre,
A 8 heures,



Les administrateurs de la société se sont réunis en conseil, sur convocation régulière de Monsieur Clinton MC KELLAR sur pouvoir de Monsieur John COOK,

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Marc EISENBERG, Directeur Général et Administrateur,
- Monsieur Clinton MC KELLAR.

Sont absents et excusés :

- Monsieur John COOK,
- Monsieur John TOMA,

Sont par ailleurs présents :

- Monsieur Jean-Luc ABEASIS,
- Madame Sophie DAVET.

Le conseil réunissant ainsi la totalité de ses administrateurs présents ou représentés, peut valablement délibérer.

En l'absence de son président, Monsieur John COOK, le conseil élit Monsieur Clinton MC KELLAR en qualité de président de séance et secrétaire de séance.

Sur la demande du président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté dans toutes ses délibérations et sans aucune observation par le conseil.

Puis, le président rappelle alors que le conseil est convoqué à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des créances à compenser ;
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire ;
- Constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital par apurement du report à nouveau débiteur décidée par l'actionnaire unique le 10 décembre 2001 ;

- Constatation de la démission d'administrateurs et cooptation de nouveaux administrateurs en remplacement ;
- Nomination du président du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Le Président rappelle au Conseil que, par décision en date du 10 décembre 2001, l'Actionnaire unique de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société en numéraire d'un montant global de 270.529.600 Francs à libérer pour partie en espèces et pour partie par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, se décomposant comme suit :

- augmentation de capital en numéraire serait de 158.000.000 Francs réalisée par l'émission au pair de 1.580.000 actions nouvelles de 100 Francs de valeur nominale chacune. Ces actions nouvelles seraient à libérer entièrement à la souscription, en espèces.

- augmentation de capital en numéraire de 44.508.200 Francs, par l'émission au pair de 445.082 actions nouvelles de 100 Francs de valeur nominale chacune, à libérer entièrement à la souscription par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible détenue par la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC. sur la Société au titre de la créance « Ajustement acquisition AP : earn out cash ».

- augmentation de capital en numéraire de 68.021.400 Francs, par l'émission au pair de 680.214 actions nouvelles de 100 Francs de valeur nominale chacune, à libérer entièrement à la souscription par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles détenues par la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC. à l'encontre de la Société, dont la liste est annexée au présent procès-verbal.

En outre, le président rappelle que l'Actionnaire unique a le même jour décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription des 2.705.296 actions à la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC.

En outre, l'Actionnaire unique a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital et ce, avant le 31 décembre 2001, à cette fin, ouvrir la période de souscription, recueillir les souscriptions et les versements, de constater le dépôt des fonds dans les conditions légales ainsi que la libération par compensation et d'une façon générale, remplir les formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Par ailleurs, l'Actionnaire unique a également décidé le même jour qu'il serait procédé à une réduction de capital de 64.905.500 Francs aux fins d'apurer le report à nouveau déficitaire, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée, et a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la réalisation de l'augmentation de capital et faire toutes formalités nécessaires y relatives.

ARRETE DES CREANCES A COMPENSER

Le Président rappelle au Conseil que la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC a acquis l'intégralité des créances détenues par l'Actionnaire unique sur la Société et qu'elle entendait participer à l'augmentation de capital en libérant sa souscription par compensation avec lesdites créances.

Le Président indique que la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC lui a fourni les actes de cession des créances ci-après, lesquelles créances apparaissent au nom de cette société dans l'arrêté des comptes établi ce jour.

Augmentation de capital a faire sur ajustements des acquisitions

Ajustement acquisition Alma (achat des minoritaires)	5 084 501,00 F
Ajustement acquisition Novoxel	3 167 597,00 F
Ajustement acquisition AP	4 921 577,00 F
(1)	13 173 675,00 F

Augmentation de capital a faire sur Earn Out AP

Ajustement acquisition AP : Earn Out Cash	44 508 273,00 F
Ajustement acquisition AP : Earn Out Titres PRG	35 450 220,00 F
(2)	79 958 493,00 F

Positions des comptes courants

Initial cash sent to FRSA for Alma setup	46 660,00 F	
Rembt Emprunt AP 1 Prg inc	171 626 511,97 F	
Emprunt BISMAS	-172 000 000,00 F	
Prg Inc Frs acquisition AP 1 000 000\$	6 826 600,00 F	
	6 499 771,97 F	1,00 F
		6 499 771,97 F
Prg Inc Frs acquisition 97 Alma 984 151.10\$	\$ 984 151,10	
Prg Inc Frs acquisition 98 Alma 527 458.41\$	\$ 527 458,41	
Prg Inc Frs acquisition 98 Alma 8 732.73\$	\$ 8 732,73	
Prg Inc Frs acquisition 98 Alma 20 547.65 \$	\$ 20 547,65	
Prg Inc Frs acquisition 99 AP 3 189.55 \$	\$ 3 189,55	
	\$ 1544079,44	
	7.4560	
	0965 F	

Total des comptes courants (3) 18 012 443,23 F

Prg Inc Frs acquisition AP	\$ 150 919,84	7.4560 0965 F	1 125 259,77 F
Prg Inc Frs acquisition AP –Earnout	\$ 3 582,94	7.4560 0965 F	26 714,43 F
Prg Inc Frs acquisition AP –Earnout	\$ 20 000,00	7.4560 0965 F	149 120,19 F
Interest	\$ 10 653,13	7.4560 0965 F	79 429,84 F
Interest	\$ 600,00	7.4560 0965 F	4 473,61 F

Total des créances diverses (4) 1.384.997,84 F

TOTAL des créances certaines, liquides et exigibles (1) + (2) + (3) + (4) 112.529.609,07 F

Le Conseil constate donc que la Société est débitrice à l'égard de la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC d'une somme égale à 112.529.609,07 Francs représentant l'intégralité des créances susvisées.

Le Président présente alors au Conseil les bulletins de souscription signés par la société société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC en date du 11 décembre 2001, par lequel cette société a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital d'un montant global de 270.529.600 Francs et a déclaré libérer sa dette :

- à concurrence de 158.000.000 Francs par dépôt de ladite somme auprès de la banque OBC, 57, avenue d'Iena, 75116 Paris.
- à concurrence de 112.529.600 Francs par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles qu'elle possède sur la Société.

En conséquence, le Président déclare une interruption de séance afin de permettre au commissaire aux comptes de certifier l'arrêté de compte établi ci-dessus par le Conseil d'administration et faisant apparaître les créances de la société PROFIT RECOVERY GROUP USA, INC sur la Société.

Après interruption, le Président déclare reprise la séance du Conseil d'administration et présente au Conseil le certificat du commissaire aux comptes.

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

Le Conseil constate que les 2.705.296 actions nouvelles de 100 Francs de valeur nominale chacune, composant l'augmentation de capital globale en numéraire ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles en conformité avec les modalités et conditions de l'émission. Il précise que les souscriptions ont été libérées à concurrence de 158.000.000 Francs par versement d'espèces, ainsi qu'en atteste le certificat du dépositaire remis par la banque OBC et annexé aux présentes et à concurrence de 112.529.600 Francs par compensation dans les conditions fixées par l'Actionnaire unique ainsi qu'en atteste le certificat établi ce jour par le Commissaire aux comptes de la société dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes.

Le Conseil constate en conséquence que l'augmentation de capital est définitivement réalisée.

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA REDUCTION DE CAPITAL PAR APUREMENT DU REPORT A NOUVEAU DEBITEUR DECIDEE PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE LE 10 DECEMBRE 2001

En conséquence de la résolution précédente, le Conseil constate la réalisation de la réduction de capital d'un montant de 64.905.500 Francs, par apurement du report à nouveau déficitaire désormais débiteur de 68 Francs, décidée par l'Actionnaire unique le 10 décembre 2001.

Ladite réduction a pour effet de ramener le capital de la société de 329.348.400 Francs à 264.442.900 Francs par voie de réduction du nombre d'actions au moyen de l'échange des 3.293.484 actions existantes de 100 francs de valeur nominale chacune entièrement libérées, contre 2.644.429 actions d'une même valeur nominale, entièrement libérées.

La réduction de capital se trouve donc définitivement réalisée et, par suite, la modification des articles 6 et 7 des statuts est devenue définitive.

CONSTATATION DE LA DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN REMPLACEMENT.

Le Conseil, prenant acte de la démission de Monsieur John Michael Toma, avec effet immédiat, décide de coopter en remplacement pour la durée du mandat de Monsieur John Michael Toma restant à courir.

Monsieur Jean-Luc ABEASIS, de nationalité Française, demeurant 38, avenue Niel, 75017 Paris.

Monsieur Jean-Luc ABEASIS ne percevra aucune rémunération jusqu'à nouvelle décision du conseil.

Monsieur Jean-Luc ABEASIS, présent, déclare accepter les fonctions qui lui ont été confiées et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

Monsieur Jean-Luc ABEASIS prend part au vote sur les résolutions suivantes.

Le Conseil, prenant ensuite acte de la démission de Monsieur John Michael Cook, avec effet immédiat, décide de coopter en remplacement pour la durée du mandat de Monsieur John Michael Cook restant à courir.

Madame Sophie DAVET, de nationalité Française, demeurant 29, rue d'Hautencourt, 75017 Paris.

Madame Sophie DAVET ne percevra aucune rémunération jusqu'à nouvelle décision du conseil.

Madame Sophie DAVET, présente, déclare accepter les fonctions qui lui ont été confiées et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

Madame Sophie DAVET prend part au vote sur les résolutions suivantes.

Le Conseil, prend également acte de la démission de Monsieur Clinton MC KELLAR, avec effet immédiat.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a l'unanimité décide de nommer Monsieur Marc EISENBERG en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat en qualité d'administrateur.

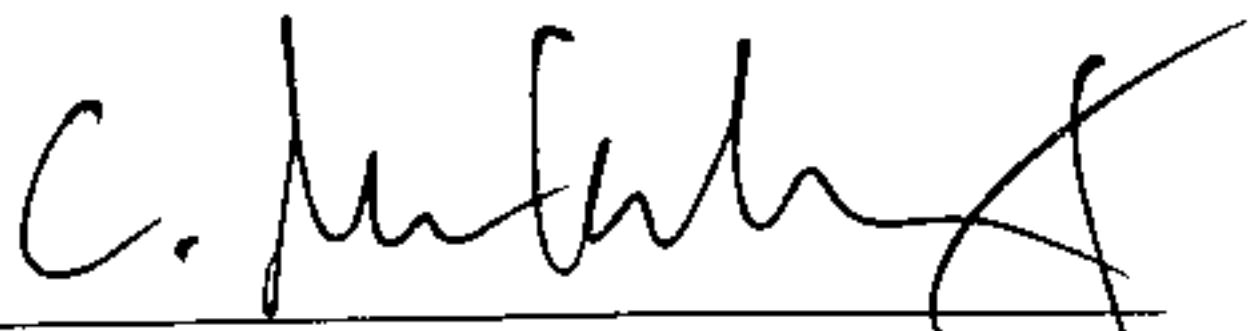
Monsieur Marc EISENBERG sera en charge de la direction générale de la société, conformément au Code de commerce.

Monsieur Marc EISENBERG ne percevra aucune rémunération jusqu'à nouvelle décision du conseil.

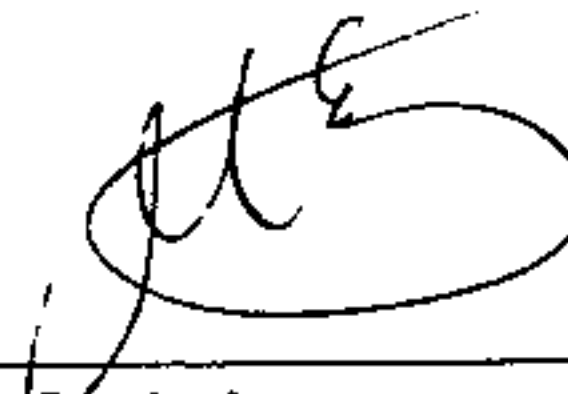
Monsieur Marc EISENBERG, présent, déclare accepter les fonctions qui lui ont été confiées et remplir toutes les conditions requises pour les exercer, notamment les conditions relatives au cumul de mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.



Le président de séance, secrétaire
Monsieur Clinton MC KELLAR



Un administrateur
Monsieur Marc EISENBERG

